



Inscription dans une université française

Par **lunedargent**, le **09/07/2008** à **17:04**

Bonjour, rn Mon mari est actuellement étudiant à l'université. Cependant il n'a pas validé son année (il a seulement obtenu une partie des crédits). Il souhaiterait actuellement changer d'orientation et obligatoirement d'université, la formation souhaitée n'étant pas possible dans l'université où il est actuellement. N'arrivant pas à obtenir des réponses identiques au niveau des services universitaires, je me tourne vers vous. Peut-on lui refuser une inscription "normale" en première année, en lui demandant de refaire un dossier un an à l'avance, des tests, etc..., alors qu'il a déjà été admis dans une université française? Peut-il se contenter de faire comme les étudiants français un simple transfert? Je précise qu'il possède un certificat de résidence de 10 ans, je ne sais pas si ça change quelque chose ou pas. rn Merci beaucoup pour toutes les réponses que vous pourrez me donner.